Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506018-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE LOUDEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE – JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Convocation

Date : 12/12/2025
Affichée le : 12/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2506018

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints. MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Joël FERRON donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Isabelle MACE donne procuration à Régine PASCO,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FONCIER

VENTE NATRAN (DP rue Becquerel)

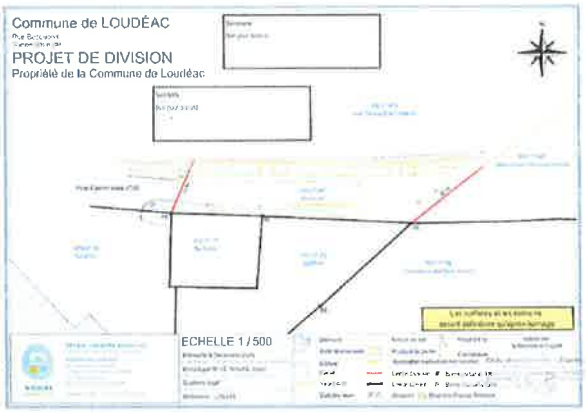
Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Société NATRAN souhaite acquérir une emprise d'environ 873 m² dépendante du Domaine Public « rue Becquerel » au vu de leur projet d'implantation d'un poste gaz dit rebours sur les parcelles cadastrées WH17 et WH20 leur appartenant.

Il est précisé que SELARL NICOLAS ASSOCIES Géomètres-Experts est intervenu au bornage le 05/11/2025 et propose un projet de division du Domaine Public (WH n°DP) d'une contenance d'environ 873 m².



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201362-20251223-DL2506018-DE



Aux termes des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ». Etant constaté que l'emprise cédée n'assure pas de fonction de desserte ou de circulation, aucune enquête ne sera donc à diligenter en l'espèce.

Suivant un avis en date du 05/03/2025, le service France Domaine a évalué la valeur vénale du bien à 7,00 € le m².

L'acquéreur a accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, à savoir :

- Fixer le prix 7.00 € le m², il sera ajusté au métré précisé dans le document d'arpentage établi par le Géomètre.
- Les fossés présents sur l'emprise cédée ne devront en aucun cas être bouchés
- Prévoir une servitude de passage de réseaux existants (DT annexé à la proposition de vente)
- Prévoir le déplacement de la purge d'eau potable (prise en charge par l'acquéreur)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Prononce le déclassement du Domaine Public d'une surface d'environ 873 m² et l'intègre dans le domaine privé communal ;***

- ***Valide la cession de l'emprise WH n° DP d'environ 873 m² au prix de 7.00 € le m² au profit de la société NATRAN ;***

- ***Précise que les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de la société NATRAN ;***

- ***Sollicite Me MEUNIER Edouard, notaire à ROUEN (pour la société NATRAN) et Me HUITEL Valérie, notaire à LOUDEAC (pour la Commune de Loudéac) afin de rédiger l'acte en la forme notarié ;***

- ***Précise que les frais de rédaction d'acte – droits de publicité foncière seront supportés par la société NATRAN ;***

- ***Autorise tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure toute promesse de vente, signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette transaction.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 DEC. 2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 DEC. 2025

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD